



Delai entre edition et envoi de facture

Par dan30

Bonjour

La lyonnaise des eaux m'a édité une facture le 23/08 .Elle l'a posté le 06/09. Je l'ai reçu le 10/09 Soit 18 jours apres
Elle m'invite a payer pour le 22/9 soit 10 jours apres reception; Est ce légal ?

J'ai oublié de payer cette facture et elle a transmis mon dossier a un cabinet de recouvrement qui le 28/10 m'envoie une
mise en demeure avec 42? de frais sur 120? de facture

Il n' y a pas 60 jours de delai entre la mise en demeure et la reception de la facture. Dois-je payer ?

De plus les conditions generales de vente ne prevoient qu'une
pénalite de 1,5 fois le taux légal d'interet et occultent les frais du cabinet

Est ce bien legal tout cela?

Merci dfe votre réponse